

COMMUNE D'ANDRÉSY



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Préalable à la délivrance d'une autorisation environnementale

Il sera procédé sur le territoire de la commune d'Andrésy **du jeudi 24 septembre 2026 à 9h00 au vendredi 23 octobre 2026 à 17h00**, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation environnementale dans le cadre du projet de réhabilitation et de construction du complexe hôtelier du château du Faÿ sur le territoire de la commune d'Andrésy.

Commissaires enquêteurs :

Titulaire : Monsieur Dominique ERRARD

Suppléant : Monsieur Alain RISPAL

Lieux de l'enquête :

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public :

- dans la mairie annexe d'Andrésey située 2 rue Gustave Eiffel - 78750 ANDRESY aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/rehabilitation-complexe-hotelier-chateaudufay>



- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 15h45.

Observations du public :

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'autorisation environnementale pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans la mairie annexe d'Andrésey située 2 rue Gustave Eiffel - 78750 ANDRESY, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie annexe d'Andrésey située 2 rue Gustave Eiffel - 78750 ANDRESY, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre de la mairie.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/rehabilitation-complexe-hotelier-chateaudufay>
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : rehabilitation-complexe-hotelier-chateaudufay@mail.registre-numerique.fr

Ces observations et propositions seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les locaux de la mairie annexe d'Andrésey situés 2 rue Gustave Eiffel - 78750 ANDRESY, aux jours et heures suivants :

- **lundi 28 septembre de 14h00 à 17h00**
- **samedi 10 octobre de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 15 octobre de 17h00 à 20h00**
- **mercredi 21 octobre de 14h00 à 17h00**

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur Michaël FARBOS, de la Société Civile Immobilière Domaine du Fay à l'adresse suivante : michael.farbos@mindstoncapital.com

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines se prononcera sur l'autorisation environnementale.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture de Versailles, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans la mairie d'Andrésey, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).